

CAPACITE EN DROIT

Modalités d'inscription

L'inscription en [Capacité en droit](#) se fait selon votre situation, en formation initiale ou en formation continue :

FORMATION INITIALE

La formation initiale est dans la continuité ininterrompue d'une scolarité.

L'inscription en formation initiale se fait à la scolarité centrale à Perpignan : [veuillez consulter cette page pour vous inscrire à la Capacité en droit en formation initiale.](#)

FORMATION CONTINUE

L'inscription en formation continue s'adresse uniquement aux personnes en reprise d'études (demandeurs d'emploi, salariés, indépendants résidant en France ou aux personnes suivant une formation en alternance).



1ère ETAPE : CONSTITUTION DU DOSSIER

Les candidats s'inscrivent en ligne et déposent ou envoient les pièces complémentaires au Service de Formation Continue et Alternance (SFCA). Ce dossier est étudié par le SFCA qui le transmet au responsable pédagogique. Le SFCA fournit un devis aux candidats en parallèle.

- Les **candidatures 2023-2024** sont ouvertes à partir du 15 mai 2023 jusqu'au 31 aout 2023 : renseignez [le formulaire d'inscription en ligne](#)

- Après avoir renseigné le formulaire en ligne ci-dessus, envoyez svp les **pièces demandées** ci-dessous à sfc.capa@univ-perp.fr ou à déposer au SFCA

Prise en charge des frais de formation le cas échéant :

- **Demands d'emploi** : veuillez svp demander une fiche de prescription de Pôle Emploi, MLJ ou autre organisme prescripteur (voir [exemple](#)) et la joindre aux documents complémentaires à votre dossier d'inscription. Le programme ForProSup permet à certains demandeurs d'emploi de bénéficier d'une prise en charge partielle des frais de formation et, dans certains cas, d'une rémunération pendant leur formation. Pour plus d'information sur le dispositif, la [page dédiée au dispositif ForProSup de la Région Occitanie](#).
- **Salariés et autres personnes ayant interrompu leurs études depuis 3 ans ou plus** : veuillez contacter le [Service Formation Continue et Alternance](#) pour plus d'information : sfc.capa@univ-perp.fr ou 04 30 19 81 43 (le matin uniquement).

2ème ETAPE : EVALUATION PEDAGOGIQUE

L'**accord** du responsable pédagogique est signifié aux candidats **par email**. Il conditionne l'inscription à la Capacité en droit.

3ème ETAPE : PAIEMENT POUR INSCRIPTION

Les candidat(e)s finalisent leur inscription par le paiement des droits de formation correspondants selon les échéances établies dans le **contrat de formation professionnelle** envoyé par le SFCA et à retourner signé. Ils/elles retirent leur carte de stagiaire de la formation continue et certificat de scolarité au Service de Formation Continue et Alternance (campus principal de l'Université de Perpignan Via Domitia au 52 avenue Paul Alduy – 66000 Perpignan) pour la Capacité en droit à Perpignan. Pour Narbonne, des informations sont données en début de formation.

4ème ETAPE : INSCRIPTION AUX EXAMENS

Le document d'inscription aux examens, une fois renseigné par le stagiaire est transmis à la scolarité pédagogique de l'UFR des Sciences Juridiques et Economiques.

La présence aux cours est obligatoire. Seules les absences justifiées (certificat médical donné dans un délai de 48 heures) sont acceptées. Les candidats disposant d'un contrat de travail peuvent obtenir une dispense d'assiduité sous certaines conditions (nous consulter).

PIECES à JOINDRE à votre dossier d'inscription en DAEU ou Capacité en Droit

Veuillez svp OBLIGATOIREMENT fournir les PIÈCES complémentaires suivantes :

- Soit en les déposant en ligne en fin de formulaire
- Soit en les attachant par email à sfc.daeu@univ-perp.fr ou sfc.capa@univ-perp.fr
en ayant au préalable nommé les pièces (ex : fichier « Carteldendite.PDF » au lieu de « SCAN00001.PDF »)
- Soit en les envoyant par courrier postal à Université de Perpignan Via Domitia
DAEU/CAPA, SFCA Bâtiment Z - 52 avenue Paul Alduy, 66860 Perpignan Cedex 9

DANS TOUS LES CAS		Jamais inscrit(e) à l'UPVD	Déjà inscrit(e) à l'UPVD
documents d'identité			
1	Une photo d'identité (format classique)	X	
2	Copie de votre Carte Nationale d'Identité RECTO VERSO ou de votre Passeport en cours de validité ou titre de séjour le cas échéant	X	X
3	Copie du Certificat de JDC, journée de Défense et Citoyenneté (anciennement JAPD, si nationalité française et moins de 25 ans)	X	
4	Attestation de responsabilité civile en cours	X	X
5	Copie de votre carte d'affiliation à la Sécurité Sociale (carte VITALE)	X	X
SI VOUS ETES DEMANDEUR D'EMPLOI prise en charge/rémunération			
6	Notification de Pôle Emploi de moins de 3 mois Et le cas échéant : Notification de RSA ou de garantie jeune ou allocation adulte handicapé si vous êtes candidat(e) à une action financée par la Région Occitanie	X	X
7	Fiche de prescription si vous êtes candidat(e) à une action financée par la Région Occitanie (si vous l'avez déjà reçue) Ou le cas échéant : Justificatif de votre prise en charge des frais de formation le cas échéant (si vous l'avez déjà reçue) ou copie de votre CPF	X	X
SI VOUS ETES SALARIE(E) prise en charge			
7	Justificatif de votre prise en charge des frais de formation le cas échéant (si vous l'avez déjà reçue) ou copie de votre CPF	X	X
DANS TOUS LES CAS			
documents pédagogiques			
8	Lettre de motivation manuscrite	X	
9	Curriculum vitae	X	
10	Copie du dernier diplôme obtenu	X	
11	Copie du dernier bulletin de notes (relevé de notes de l'an passé pour les redoublants en DAEU)	X	X

Université de Perpignan Via Domitia

Service formation continue et alternance

📍 52 avenue Paul Alduy - Bâtiment Z, 1er étage
66860 PERPIGNAN Cedex 9

N° déclaration d'activité : 91 66 PO 83266

☎ 04.30.19.81.41 ✉ sfc@univ-perp.fr

3 / 3